

Les services eSanté, au cœur de l'écosystème de la santé



L'Agence eSanté a pour mission principale de faciliter le partage et l'échange de données de santé du patient entre les professionnels de santé intervenant dans son parcours de soins. Les articles 60ter et 60quater du Code de la Sécurité Sociale encadrent ses missions, ainsi que le contenu et les objectifs de son service phare, le Dossier de Soins Partagé. Ce dernier favorise la sécurité, la continuité et la coordination des soins ainsi que l'utilisation efficiente des services de soins de santé.

Petit tour d'horizon des principaux services de l'Agence.

La généralisation du **Dossier de Soins Partagé (DSP)** remonte à janvier 2020. Malgré un lancement discret dû à la survenue simultanée de la pandémie de COVID-19, il y a actuellement 1.762 professionnels de santé (dont 880 médecins) qui ont activé leur compte eSanté. Les patients ayant un DSP ont accordé un droit d'accès permanent à plus de 69.000 professionnels de santé (PS) qu'ils ont déclarés dans leur cercle médical de confiance, ce qui est incontestablement un signe de confiance du patient et une preuve de sa volonté de partager ses informations de santé.

Aujourd'hui, trois principaux types de documents sont envoyés automatiquement au DSP: le résumé patient, les résultats d'analyses biologiques et les rapports d'imagerie médicale, représentant la majeure partie des 9.025.573 documents déposés. Prochainement, un autre type de document sera également déposé de façon automatique: le résumé clinique de sortie.

Rappelons ici l'article 60quater précité et l'article 9 du règlement grand-ducal du 6 décembre 2019 précisant les modalités et conditions de mise en place

du DSP, qui définissent les **obligations incombant aux professionnels de santé**: verser dans le DSP une donnée de santé **dans les 15 jours suivant la demande d'un patient, et tous les documents qu'il juge utiles et pertinents** pour la prise en charge coordonnée du patient (actes et données médicaux, prescriptions effectuées et résultats, historique et comptes rendus de prise en charge, etc.).

Autre service plébiscité par les citoyens, le **Carnet de Vaccination Electronique (CVE)**, généralisé depuis 2022, dématérialise la carte jaune actuelle. Il offre plusieurs avantages: la possibilité de consulter le statut vaccinal en ligne, une diminution d'erreurs dans les schémas vaccinaux (grâce à un système d'aide à la décision vaccinale basé sur les règles du Conseil Supérieur des Maladies Infectieuses), et une traçabilité accrue des vaccins administrés. A ce jour, 16.967 carnets de vaccination ont été créés et 73.082 vaccins y ont été enregistrés.

Le service **WSE** permet de vérifier l'affiliation d'un patient à la CNS. Il est utilisé par toutes les officines, le

CGDIS et 75% des laboratoires. Depuis son lancement, **plus de 10 millions de requêtes** ont été réalisées. Grâce à la Déclaration Obligatoire des Maladies Infectieuses (**DOMI**) automatisée, plus de 8,5 millions de déclarations ont pu être dématérialisées.

Ces chiffres sont encourageants, même si l'usage des services eSanté peut encore être amélioré. En effet, au-delà du fait que le DSP est généralisé seulement depuis 3 ans, l'adoption de ces services ne se fera que si, et seulement si, les habitudes des professionnels de santé sont respectées. Il est donc indispensable que les éditeurs de logiciel métier intègrent fortement le DSP, le CVE et dans un futur proche, la prescription électronique. Ceci permettra aux professionnels de santé de ne plus devoir se connecter à la plateforme de l'Agence pour mettre en ligne ou télécharger les documents. Afin d'atteindre cet objectif, l'Agence rencontre les éditeurs trois fois par an de façon collective, et bien plus souvent individuellement. De plus, l'Agence souhaite également renforcer la collaboration avec les professionnels de santé au travers de divers groupes de travail ou ateliers pour recueillir leur retour d'expériences et les besoins du terrain. Le prochain s'intitule **«Atelier autour de l'ergonomie des logiciels de gestion de cabinets médicaux»**.

Plus d'infos ou besoin d'assistance?

☎ (+352) 2712 5018 33

✉ helpdesk@esante.lu

www.esante.lu